



Collège Les Capucins
0770033T

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tel : 01 60 68 69 30

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 SEPTEMBRE 2015

PROCES VERBAL

Le quorum est atteint à 17h45 - 16 présents, la séance est ouverte.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame BONNAVAUD.

En préambule, le président du conseil d'administration rappelle que, suite au décret 2014-1236 du 24 octobre 2015, dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne disposant pas de section d'éducation spécialisée, le conseil d'administration est composé de deux représentants de la collectivité de rattachement (Mesdames BEAULNES-SERENI et GARGE-POUY), d'un représentant de la commune siège de l'établissement (la ville de Melun) et lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale (la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine), un représentant de cet établissement public qui assiste au conseil d'administration à titre consultatif.

Le collège n'ayant été destinataire d'aucun courrier à ce sujet, le président du conseil d'administration informe les administrateurs qu'il sollicitera la mairie de Melun et la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine afin qu'il soit procédé à ces désignations en vue du prochain conseil d'administration.

1- Approbation de l'ordre du jour

Plusieurs éléments ayant été transmis au secrétariat pour le lundi 28 septembre 2015, l'ordre du jour suivant est proposé :

- 1- Approbation de l'ordre du jour.
- 2- Approbation du compte rendu du CA du 09/06/2015.
- 3- Information relative aux périodes de fermeture de l'établissement durant les petites vacances scolaires.
- 4- Participation de l'établissement au dispositif « école ouverte ».
- 5- Résultats aux examens 2014/2015.
- 6- Effectifs rentrée 2015.
- 7- Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
- 8- Information relative aux tarifs de restauration scolaire.
- 9- Décision budgétaire modificative : Répartition de la dotation complémentaire allouée à l'établissement par le conseil départemental.
- 10- Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.
- 11- Quels aménagements pour les personnes à mobilité réduite ?
- 12- Les clés des salles des classes

13- Le droit de l'image et de la voix au cours des activités pédagogiques.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du compte rendu du 9 juin 2015

Le PV du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité (voir annexes)

Arrivée de Mme METERFI à 17h55

3- Information relative aux périodes de fermeture de l'EPL

Dans le cadre de la nécessaire concertation avec la collectivité de rattachement, le chef d'établissement informe les administrateurs des périodes de fermeture au public de l'établissement durant les petites vacances scolaires. Durant ces périodes de fermeture, l'établissement est sous alarme.

Toussaint : fermeture du 21/10/2015 au 01/11/2015

Noël : fermeture du 19/12/2015 au 03/01/2016

Hiver : fermeture du 23/02/2016 au 06/03/2016

Printemps : fermeture du 16/04/2015 au 01/05/2015

Les journées d'ouverture de l'établissement durant les congés scolaires permettront d'organiser une permanence administrative et technique et de faire fonctionner les activités de l'école ouverte.

4- École ouverte

Le chef d'établissement propose au conseil d'administration d'approuver la participation de l'établissement au dispositif de l'école ouverte selon le planning suivant :

Vacances d'hiver : 2 jours, les 22 et 23 février 2016

Vacances de printemps : 2 jours, les 18 et 19 avril 2016

Vacances d'été :

Juillet : les 6, 7, 8, 11 et 12 juillet 2016

Août : les 24, 25, 26, 29 et 30

Vacances de la Toussaint : 2 jours, les 20 et 21 octobre 2016

Soit un total de 16 jours.

La participation de l'établissement au dispositif de l'école ouverte pour l'année 2016 est approuvée à l'unanimité.

5- Résultats aux examens

Le chef d'établissement présente les résultats aux examens de l'établissement : 88 élèves du collège des Capucins étaient inscrits à l'examen du diplôme national du brevet (DNB), série générale. 64 élèves ont obtenu leur diplôme, soit 72,7 % (75 % l'an dernier et 87,2 % cette année au niveau départemental).

Il rappelle que la refondation de l'éducation prioritaire doit permettre de réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire. 80% de réussite au DNB doit être un premier objectif pour avancer dans ce sens.

Par ailleurs, 8 élèves étaient inscrits au certificat de formation générale. 6 ont obtenu leur diplôme, soit 75 %. Au total, 72 élèves sur 88 ont donc été diplômés, 8 élèves sur 10 quittent ainsi le collège avec un diplôme.

6- Effectifs rentrée 2015

Le chef d'établissement présente les effectifs de rentrée :

6ème : 76 élèves et 2 UPE2A

5ème : 82 élèves et 4 UPE2A

4ème : 90 élèves

3ème : 92 élèves et 2 UPE2A

Soit un total de 348 élèves. Il signale que 5 nouveaux élèves viennent très récemment d'être admis dans l'établissement, cela porte l'effectif à 353.

7- Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.

Le chef d'établissement rappelle dans un premier temps le principe de ce nouveau dispositif indemnitaire. Il présente le tableau transmis aux administrateurs (voir annexe) et signale qu'il résulte de la volonté de la direction de l'établissement de reconnaître les missions de coordination et d'expertise mises en œuvre par les personnels de l'établissement.

8- Information relative aux tarifs de restauration scolaire

Le chef d'établissement présente la délibération du conseil départementale en date du 26 juin 2015. Lors de cette séance, il a été décidé de fixer à 7,10 % le montant maximal de l'augmentation du tarif unitaire des repas servis dans les collèges dont le tarif du repas facturé aux familles est, à la date du 30/06/2015, inférieur ou égal à 3,44 €. Pour mémoire, le coût unitaire du repas au collège des Capucins s'élève à 3,38 €.

Par ailleurs, l'assemblée départementale a décidé d'instituer une grille tarifaire unique applicable aux commensaux accueillis dans l'ensemble des restaurants scolaires des collèges publics de Seine et Marne :

Agents du département de Seine-et-Marne :

Indice inférieur ou égal à 364 : 2,60 €

Indice inférieur ou égal à 430 : 4,00 €

Indice supérieur à 430 : 5,00 €

Autres agents exerçant leur fonction au sein du collège

Indice inférieur ou égal à 376 : 6,00 €

Indice supérieur: 7,00 €

Extérieurs

Toutes situations : 8,85 €

M DAUBARD, en tant que représentant des personnels, présente une motion par laquelle il informe les administrateurs du mécontentement des personnels quant à cette délibération et de ses conséquences sur le plan de la fréquentation et de l'équilibre du service de restauration (voir annexe).

M FORTIN précise que les aides sociales proposées aux enseignants et personnels de l'éducation nationale ne pourront couvrir cette hausse des tarifs car les seuils sont très bas et peu de personnels ne peuvent y prétendre.

D'autre part, les locaux devront être aménagés car les paniers repas seront alors beaucoup plus importants.

A la demande des personnels, la motion est soumise au vote des administrateurs.

REFUS DE VOTE	VOTE CONTRE	ABSTENTION	VOTE POUR
0	0	2	17

9- Décision budgétaire modificative : répartition de la subvention complémentaire de fonctionnement allouée à l'établissement

Le président du conseil d'administration informe les administrateurs que l'assemblée départementale a procédé à une répartition de crédits complémentaires pour le fonctionnement des collèges publics. Pour le collège des Capucins, elle s'élève à 3217 €.

Après examen de comptes du collège, il est proposé aux administrateurs de procéder à la répartition suivante : Service Activités Pédagogiques : 1217 €, service Administration et Logistique : 2000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10- Décision budgétaire modificative : Information des administrateurs concernant les décisions budgétaires prises par le chef d'établissement.

La gestionnaire de l'établissement présente le tableau des décisions budgétaires modificatives décidées par le chef d'établissement depuis le dernier conseil d'administration. Ces informations ne sont pas soumises au vote des administrateurs (voir annexes)

11- Questions diverses

Aménagement pour les personnes à mobilité réduite

Pour faciliter l'accès à l'établissement des personnes à mobilité réduite, plusieurs aménagements ont récemment été réalisés. Une rampe d'accès a été installée, une seconde sera prochainement installée pour la montée des marches.

L'adaptation des toilettes va être envisagée. Il est noté que règlementairement, les conditions de l'accès à l'établissement sont remplies car on peut entrer dans le collège par le préau.

Gestion des clés de l'établissement

Plusieurs enseignants intervenant dans l'établissement sont obligés de se partager les clés de l'établissement. Dans l'intérêt du fonctionnement de l'établissement, le principal confirme ce qu'il a annoncé lors de la journée de prérentrée : chaque professeur intervenant plus de 6 heures doit disposer d'une clé mise à disposition pour l'année scolaire.

En cas de perte, après examen de la situation par le chef d'établissement, il pourra être envisagé de demander le remboursement de la clé perdue.

Règlement intérieur de l'établissement

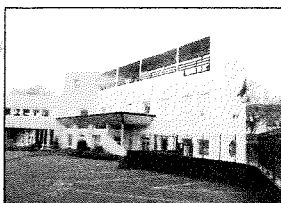
Le principal du collège informe les administrateurs qu'afin de faciliter le fonctionnement pédagogique de l'établissement, il sera prochainement distribué aux familles, conformément à la réglementation, un document d'autorisation concernant le droit à l'image.

Pour les projets de plus grande ampleur, des autorisations particulières seront sollicitées.

Fin de séance à 19h30.

Le président du conseil d'administration
Pascal FORTIN

Le secrétaire de séance
Corinne BONNAVAUD



COLLEGE LES CAPUCINS
0770033T

Route de Voisenon - 77000 MELUN
Tel : 01 60 68 69 30 – Fax : 01.64.52.85.45

CONSEIL D'ADMINISTRATION
09 JUIN 2015

COMPTE RENDU

Ouverture de la séance à 17h44 par M DEPRez, Président.

Nombre de présents : 13

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme DEBATTY, professeur documentaliste.

Approbation du compte-rendu du CA du 19 mars 2015

Pas de remarques

Vote : 1 abstention / 12 pour

M Déprez indique qu'il a fait le choix d'un CA début juin pour le vote du Règlement Intérieur, des budgets, ajustements de structures et projets qui doivent démarrer dès septembre.

Par contre un CA avec présentation des résultats de l'orientation, constat de rentrée, des bilans 2014-2015 et nouveaux projets 2015-2016 devra être convoqué en début d'année scolaire 2015-2016 avec l'arrivée de son successeur M. Fortin.

M Déprez indique qu'il sera rapidement question des enjeux du lancement de la réforme du collège à cette même rentrée ainsi que de l'adoption nécessaire du projet définitif REP+ en décembre 2015.

Il indique que beaucoup de questions pédagogiques ont fait l'objet au préalable à ce CA d'un conseil pédagogique, d'une commission permanente et que des réunions avec le nouveau groupe de pilotage REP+ sont en cours pour l'organisation de la rentrée prochaine avec M Fortin.

I. Fonctionnement

Règlement intérieur (*dont charte Internet*)

→ exposé et projection des mises à jour dans le règlement intérieur 2015-2016

Entre autres :

- Retour aux horaires de l'année 2013-2014 et à un seul service de demi-pension.
- Avantages et inconvénients avec les nouveaux horaires testés cette année: 2 services plus calmes pour les élèves mais perte des temps de travail pour les réunions institutionnelles le midi et les activités de club.
- Ajout d'une phrase concernant les absence et retards. Jusque là préférence pour les SMS.
- Textes actuels : information sur les procédures de signalement.
- Hors règlement et à débattre prochainement : possibilité d'exclusion d'élèves de la demi-pension 1-2 jours sans remboursement du repas.
- Organisation de l'accompagnement personnalisé
- Organisation de l'accompagnement éducatif : réforme en cours, maintien envisagé en REP+. Peu cette année sans créneau le midi.

17h52 arrivée d'un délégué élève → 14 présents

Droit à l'image et charte informatique :

- Nouveauté pour la charte informatique : ajout d'un sous-titre concernant le droit à l'image et le droit d'auteur
- Modification de l'adresse de l'ENT
- Problème lié à la présence d'un encadré dans lequel l'élève recopie ses codes personnels d'accès au réseau et à Pronote : ajout d'un avertissement signalant la confidentialité de ces données.
- Nouveau paragraphe ajouté concernant le droit à l'image et le droit d'auteur : 4 formulaires à disposition des porteurs de projets, 3 consultables sur l'ENT pour remplacer l'autorisation générique actuellement utilisée. Les formulaires indiquent le projet pédagogique dans lequel s'inscrit la prise de son et/ou image, son exploitation et sa diffusion, ainsi que les conditions de cette diffusion, le support et la durée
- Présentation des formulaires créés pour le collège, à partir de modèles disponibles sur le site gouvernemental Eduscol

Questions : Comment doit se passer la conservation des formulaires ? Combien de temps doivent-ils être gardés ? Numérisation ? Stockage ? M Déprez répond que plusieurs solutions existent et qu'il faudra effectivement prévoir l'ensemble de ces éléments pour l'avenir.

Vote : 14 pour

II. Educatif et pédagogique

Structure pédagogique 2015-2016 :

4 classes en 6^{ème} avec un effectif de 90 élèves

4 classes de 5^{ème} avec un effectif de 90

4 classes de 4^{ème} avec un effectif de 96

5 classes de 3^{ème} avec un effectif de 108

Moyens horaires pour l'UPE2A 20 élèves et un Module 6h

Classe relais du district : le collège est support administratif de la classe relais du District 8. Mais suite à un bilan départemental et des perspectives redéfinies, l'Inspection d'Académie a demandé qu'elle quitte les locaux ADSEA du Logis Formation et que le projet de district soit réécrit en particulier sur le profil des élèves. Le collège Jacques Amyot a été proposé pour intégrer la classe pour la rentrée 2016-2017. Puisque le support administratif et financier existe toujours au Capucins, M. Déprez a proposé que le collège l'accueille en 2015-2016, dans la salle des adultes relais et de l'APS qui prendront le bureau des professeurs référents supprimés avec le REP+.

M Rossière Rolin, IEN ASH est venu présenter en réunion de district un nouveau projet pédagogique qui doit être finalisé et validé par le district puis validé en CA, pour sa partie pédagogique, aux Capucins.

Le nouveau profil des élèves doit permettre un accueil plus apaisé en collège. Par ailleurs M Déprez indique que les horaires des élèves devront être décalés par rapport aux horaires du collège sauf pour la demi-pension.

DHG : 645,5 heures pour assurer les cours obligatoires et tous les dispositifs d'aide et projets envisagés : les heures seront réparties sur différentes disciplines selon les besoins formulés (heures hebdomadaires ou quinzaines). La pondération REP+ est compensée par une enveloppe de 52,70 heures. Restent à répartir les IMP, à équivalence avec le taux des HSE actuellement touchées. Restent 10,50 heures.

Les heures de coordination pour l'UPE2A n'ont pas encore été octroyées. Par contre, celles des forfaits EPS et de la chorale l'ont été.

La cartographie de 11,80 heures, équivalent à 300 à 400 heures supplémentaires, est disponible pour rémunérer des heures supplémentaires ponctuelles.

Exposé du détail des groupes de langues retenus.

Vote : 14 pour

Dossier GRETA : attente de réponses d'ici la fin de l'année concernant l'occupation ou pas des salles à la rentrée 2016 et, en fonction, la récupération de salles voire la dénonciation du contrat.

Projets pédagogiques

Projet EPS : actions et indicateurs

Projet course d'orientation : maintien en 4e en fin d'année, et nouveauté en 5e en début d'année. Préparation : cycle de course de demi-fond. Accès à un beau parc, à pied. Encadrement : 1 prof pour 8 élèves.

Projet Vivre ensemble/citoyenneté : possibilité de changer d'association parrainée (ELA cette année), l'important étant d'associer les élèves à des valeurs. Le cross aura lieu avant les vacances de Toussaint.

Les élèves les plus citoyens sur les compétitions inter classes sont récompensés avec 2 sorties : en janvier à Bois-le-Roi et en mai au Mée-sur-Seine (*pris en charge par UNSS*).

Demandes de subvention en cours via un projet global.

Vote projet EPS : 14 pour

Demande de résidence d'artiste : Partenariat parrainé par la DRAAC avec l'association Sonic Protest/ Les Hauts de plafond

Intervention prévue de 2 musiciens pour élaborer un travail de création sonore et audiovisuel, en appui avec le matériel disponible au collège. Construction d'une œuvre collective dans le cadre de la résidence.

Présentation du projet lors de la pré-rentrée.

Rôle majeur de la technicienne radio et du professeur documentaliste.

2-3 sorties culturelles par trimestre proposées par DRAAC.

Les interventions seront planifiées à raison de 2x4 h par mois pendant 6 mois, puis 3x4h par mois pendant à partir d'avril.

Le travail réalisé sera présenté aux CM2, ainsi qu'à l'auditorium de Melun, avec un projet de Festival Sonic Protest.

Il s'agit d'un partenariat clé en main avec un partenaire sérieux et une description complète des actions possibles dans un grand nombre de disciplines.

Les référents seront Mesdames Aupy, Teyssier, Rech, et M. Courtois.

Le budget prévisionnel de cette résidence s'élève à 24720€

Le budget prévisionnel de la structure culturelle s'élève à 262 012€

Vote du projet résidence d'auteur : 14 pour

Sortie pédagogique présentée par Mme Geoffroy : le 19 juin 2015, de 9h à 17h30, pour 2 classes 6^{ème} (43 élèves), à Paris au Jardin du Luxembourg, pour un parcours de jeu au milieu des statues reprenant des figures mythologiques. Après-midi : visite guidée au Musée Bourdelle, réalisation de croquis.

Disciplines liées : histoire, français, histoire des arts. Accompagnateurs : M Fontan, Mme Camus, Mme Cochard et Mme Geoffroy.

Coût : 590€

Vote de cette sortie : 14 pour

III. Financier

Demande de vote d'une DBM

Le dernier compte-financier souligne que les réserves sont à la hauteur de 7/12e de fonctionnement soit 48 545.61 €. M.Déprez propose des prélèvements pour assurer les fonctionnements immédiats dès le mois la rentrée de septembre.

L'administration s'est engagée sur un nouveau photocopieur avec couleur, rapidité, agrafage, etc. Contrat plus coûteux que le précédent. Actuel : 1840€, 160€ par mois de location + coût unitaire de la copie. Nouveau : 3960€, 484€ de location par mois pour 200 000 copies annuelles. Reprise de l'ancien photocopieur financé par la société RISO. Condition d'utilisation : photocopieur administratif avec codes. Si les professeurs ont besoin de photocopies en couleurs, ce sera pris sur les crédits enseignement. Arrêt progressif des imprimantes laser et consommables dans les bureaux dont certaines déjà en panne ou sans cartouches de rechange.

Dépannage pièces et main d'oeuvre
3872€ + 900€ pour livraison

Infirmierie : reste 7€ pour fonctionner jusqu'en décembre, besoin de 100€

Carburants : besoin de 150€

CDI : le logiciel jusqu'à présent offert par le rectorat pour la gestion documentaire devra être acheté sans doute dès 2016. Des besoins aussi en matière de fournitures pour le CDI notamment pour couvrir les livres : 550€

Total de la DBM : 5572€

Vote de la DBM de 5572€ : 14 pour

Questions diverses : Aucune

Pour information : calendrier de fin d'année

Résultat des affectations 6e et inscriptions le 13 juin.

Visite officielle de représentants du Conseil Départemental de Seine et Marne le lundi 15 juin.

Révisions pour le brevet : planning diffusé.

Mardi 23 juin : journée des talents, proposée en conseil pédagogique, avec remise des félicitations.

Pas de questions

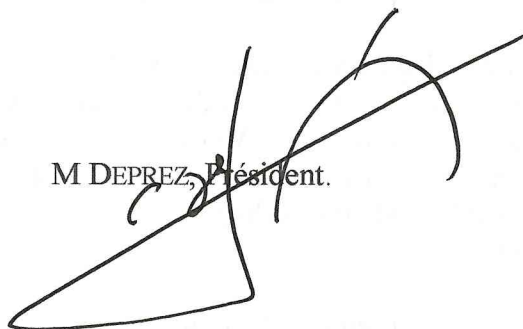
Dernier CA pour M. Déprez qui remercie les élus au CA pour le travail réalisé durant 5 ans.

Clôture à 18h48.

Mme DEBATTY, secrétaire de séance



M DEPREZ, Président.





Collège LES CAPUCINS
Route de Voisenon
77000 MELUN
Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Document préparatoire au conseil d'administration du 29 septembre 2015

Objet : Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement

Conformément à la réglementation, le chef d'établissement présente au conseil d'administration les modalités de mise en œuvre des missions particulières confiées aux enseignants.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des IMP confiées à l'établissement.

MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS PARTICULIERES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT		
Coordination disciplinaire et transdisciplinaire	Langues vivantes	0,5 IMP
	Lettres modernes	0,5 IMP
	Mathématiques	0,5 IMP
	Histoire-Géographie	0,5 IMP
	Sciences	0,5 IMP
Coordination des activités EPS		1 IMP
Préparation des activités de la chorale		1 IMP
Référent Parcours culturel		1 IMP
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques		1 IMP
Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	Option DP	2 IMP
	Accompagnement personnalisé 6è	2 IMP
	Coordination des liaisons	2 IMP
	Projet artistique et culturel	2 IMP
	Actions en direction des familles	2 IMP
	Référent Parcours d'avenir	1 IMP
TOTAL		17,5 IMP

Le principal du collège,

Motion pour le CA du 29 septembre concernant l'augmentation des tarifs de demi-pension

Après avoir pris connaissance de la nouvelle grille tarifaire unique applicable aux commensaux, les personnels du collège ont tenu à déposer la motion suivante.

Force est de constater que selon cette nouvelle grille tarifaire, le prix d'un repas de commensaux subit une augmentation de 71 %. Celle-ci ne traduit en rien une évolution relative aux denrées proposées, ni à leur quantité. Rappelons que pour bon nombre les impôts stagnent dans le meilleur des cas et que les personnels enseignants n'ont pas subi de revalorisation de leurs salaires depuis plusieurs années. Il s'avère donc qu'en cette période de crise, cette augmentation considérable aurait un effet non négligeable sur le pouvoir d'achat de tout un chacun. Une grande majorité des commensaux de l'établissement a déjà prévenu qu'elle ne mangerait plus à la cantine si cette décision venait à être validée. Ce manque à gagner risque peut-être d'avoir des répercussions sur la demi-pension pour les élèves.



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Document préparatoire au conseil d'administration du 29 septembre 2015

Objet : Décisions budgétaires modificatives : Information des administrateurs concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.

Conformément à la réglementation certaines modifications budgétaires peuvent être décidées par le chef d'établissement qui doit en tenir informer les administrateurs lors du prochain conseil d'administration.

Les décisions budgétaires modificatives qui sont présentées ci-dessous aux administrateurs relèvent d'augmentations de crédits provenant de l'encaissement de subventions dont les montants ne pouvaient être arrêtés avec exactitude lors de l'élaboration du budget initial.

Le principal du collège,

D.B.M. n°13		Exécutoire au 17/09/2015			Réf : AFFECTATIONS SUBVENTIONS		Opération n°25		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	ANIM1	1INEG1D	7415	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE INEGALITES ACCES LANGUESETUSAGE NUMERIQUE Subventions autres ministères				0.00	6 000.00	6 000.00
2	VE	ANIM1	1PCU1D	7415	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE PARCOURS CULTUREL Subventions autres ministères				0.00	3 600.00	3 600.00
3	VE	ANIM1	1VE1D	7415	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE VIVRE ENSEMBLE Subventions autres ministères				0.00	2 250.00	2 250.00
4	VE	PROJET	1C12D	7415	Vie de l'élève PROJETS PROJET CITOYENNETE COLLEGE Subventions autres ministères				0.00	6 500.00	6 500.00
5	VE	ANIM1	0CRL1D	7444	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE CENTRE RESSOURCES LECTURE ECRITURE TIC Subv. Communes gpt. collectiv.				0.00	5 000.00	5 000.00
6	VE	ANIM1	0EMAV1D	7444	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE EDUCATION MUSICALE ET ARTS VISUELS Subv. Communes gpt. collectiv.				0.00	2 500.00	2 500.00
7	VE	ANIM1	0MSJP1D	7444	Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE MEDIT°SCOLAIRE + JARDIN PEDAGOGIQUE Subv. Communes gpt. collectiv.				0.00	1 000.00	1 000.00
8	VE	PROJED	1ACEED2D	7411	Vie de l'élève PROJET EDUCATIF ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF COLLEGE Subventions minis éduc. nat.				0.00	1 672.00	1 672.00
9	VE	ANIM1	1INEG1D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE INEGALITES ACCES LANGUESETUSAGE NUMERIQUE	0.00	6 000.00	6 000.00			

D.B.M. n°13		Exécutoire au 17/09/2015			Réf : AFFECTATIONS SUBVENTIONS			Opération n°25			Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes	Totaux		
							Modifications			Modifications			
10	VE	ANIM1	1PCUID		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE PARCOURS CULTUREL	0.00	3 600.00	3 600.00					
11	VE	ANIM1	1VE1D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE VIVRE ENSEMBLE	0.00	2 250.00	2 250.00					
12	VE	ANIM1	1CJ2D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE PROJET CITOYENNETE COLLEGE	0.00	6 500.00	6 500.00					
13	VE	ANIM1	0CRL1D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE CENTRE RESSOURCES LECTURE ECRITURE TICE	0.00	5 000.00	5 000.00					
14	VE	ANIM1	0EMAV1D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE EDUCATION MUSICALE ET ARTS VISUELS	0.00	2 500.00	2 500.00					
15	VE	ANIM1	0MSJ1P1D		Vie de l'élève ANIMATIONS PREMIER DEGRE MEDIT°SCOLAIRE + JARDIN PEDAGOGIQUE	0.00	1 000.00	1 000.00					
16	VE	PROJED	1ACEJ2D		Vie de l'élève PROJET EDUCATIF ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF COLLEGE	0.00	1 672.00	1 672.00					

77000 MELLUN

EXERCICE 2015 - Edition du 17/09/2015

D.B.M. n°13 Exécutoire au 17/09/2015

Réf : AFFECTATIONS SUBVENTIONS

Opération n°26

Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits		Rappels	Prévisions de recettes	
							Modifications	Totaux		Modifications	Totaux
1	AP	PROJED	2SM2D	7443	Activité pédagogique PROJET EDUCATIF SON EN MOUVEMENT PEE77 Subventions Département				0.00	2 000.00	2 000.00
2	AP	PROJED	2MSTG2D	7443	Activité pédagogique PROJET EDUCATIF MISE EN SCENE AUTOUR DU THEATRE GREC Subventions Département				0.00	672.00	672.00
3	AP	PROJED	2SM2D		Activité pédagogique PROJET EDUCATIF SON EN MOUVEMENT PEE77	0.00	2 000.00				
4	AP	PROJED	2MSTG2D		Activité pédagogique PROJET EDUCATIF MISE EN SCENE AUTOUR DU THEATRE GREC	0.00	672.00				